

**Annexe 1**

**Tableau récapitulatif des cadres des partenariats et de leur validation**

Le cadre du partenariat est fourni par le programme dans lequel il s'inscrit. Dans tous les cas, la DAREIC est informée des partenariats par l'établissement.

Type de partenariat	Cadre juridique	Partenariat validé par	En informer
Programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie / EFTLV : <b>mobilité</b>	Oui	L'Agence Europe éducation formation France	DAREIC
Programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie / EFTLV : <b>échanges à distance</b>	Oui	Le bureau national eTwinning (CNDP)	DAREIC
Accords bilatéraux franco-allemands	Oui	Les opérateurs	DAREIC
Sauzay/Voltaire	Oui	Office franco-allemand pour la jeunesse	DAREIC
Heinrich-Heine	Convention entre les deux établissements	Les deux chefs d'établissement	DAREIC
Échanges franco-allemands en formation professionnelle	Oui (convention)	Secrétariat franco-allemand	DAREIC
Accords bilatéraux franco-anglais	Oui	Les opérateurs	DAREIC
Programme d'appariement entre sections européennes et établissements du second degré anglais	Oui	CIEP	DAREIC
Tous accords bilatéraux	Oui	Selon opérateurs et partenaires	DAREIC
Appariement	Oui (convention si mobilité physique)	Recteur (Le poste diplomatique donne un avis)	DAREIC qui informe à son tour le poste diplomatique du pays concerné